RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Modalités d'exercice et d'accompagnement des M2 contractuels alternants dans le second degré

Missions des différents acteurs : dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation

Année 2026-2027

Académie de Lille
INSPE Lille HdF

SOMMAIRE

Préambule.....3

La mise en œuvre de la réforme de la formation au sein de l'INSPE de l'académie de Lille Hauts-de-France 4

Éthique, déontologie : une mise en œuvre des valeurs de la République.....5

Cadrage général de l'accompagnement des étudiants contractuels alternants en stage.....6

Les étudiants contractuels alternants 7

La désignation des tuteurs des étudiants contractuels alternants.....10

Les missions des tuteurs terrain des étudiants contractuels alternants.....11

Les missions des tuteurs stage INSPE des étudiants contractuels alternants.....16

Les missions du chef d'établissement accueillant des étudiants contractuels alternants.....18

Le continuum de formation.....19

Repères pour l'étudiant contractuel alternant 2nd degré.....21

Repères pour le tuteur terrain et le tuteur stage INSPE.....24

Annexe 1 – LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE (DAR)……..27

Annexe 2 – LETTRE DE MISSION DU TUTEUR TERRAIN D'UN ÉTUDIANT CONTRACTUEL ALTERNANT……..28

Annexe 3 – FICHE DE POSITIONNEMENT CROISE M2 2nd DEGRÉ CONTRACTUEL ALTERNANT……..29

Annexe 4 – FICHE DE POSITIONNEMENT CROISE M2 CPE CONTRACTUEL ALTERNANT……36

Annexe 5 –- DATES A RETENIR 2026-2027……..43

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PRÉAMBULE

La loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 a institué les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation. Les INSPE sont chargés de mettre en place la nouvelle réforme de la formation des futurs enseignants et personnels de l'Éducation nationale depuis la rentrée 2020.
Cette réforme vise à davantage homogénéiser la formation sur le territoire national. C'est pourquoi elle instaure un référentiel de formation national pour le master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (MEEF) intitulé « *Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXIe siècle* »[1]. Ce référentiel de formation précise les objectifs, axes de formation, les compétences travaillées et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF.

La formation en master MEEF est une formation universitaire professionnalisante

L'arrêté du 24 juillet 2020 (modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein du master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »), précise que le master MEEF dispense une formation universitaire professionnalisante fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour d'expériences en milieu professionnel.
Ces expériences prendront la forme :

- de périodes de stage d'observation et de pratique accompagnée pendant le Master 1,
- d'une complète alternance en Master 2 (SOPA ou dispositif contractuel alternant).

Ces différentes périodes de stage participeront pleinement à la formation des futurs professeurs en leur permettant progressivement de préparer les concours de recrutement et de valider au minimum le niveau 2 des attendus de fin de formation en fin de Master 2.

[1] Arrêté du 28 mai 2019, référentiel de formation du master MEEF « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle ».

LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION AU SEIN DE L'INSPE DE L'ACADÉMIE DE LILLE HAUTS-DE-FRANCE

L'INSPE de l'Académie de Lille Hauts-de-France s'engage, à travers la mise en place des maquettes de formation, à mettre en œuvre de nouvelles modalités de formation en alternance qui visent le déploiement progressif d'une démarche par compétences[2].

Les trois caractéristiques que doit revêtir la formation en master MEEF telles que précisées dans le référentiel de formation de la réforme de la formation sont :

- Une formation d'adultes ;
- Une formation universitaire professionnalisante ;
- Une formation aux métiers – enseignement, éducation, formation.

La mise en place d'une approche par compétence(s) est l'une des orientations retenues afin de mettre en œuvre une formation universitaire plus professionnalisante qui forme à des métiers complexes en forte évolution. Dans ce cadre, les périodes de formation en milieu professionnel occupent une place prépondérante. En effet, la formation en alternance proposée à l'INSPE de l'Académie de Lille - Hauts-de-France permet de confronter chaque étudiant à de nombreuses situations d'apprentissage complexes (cours, stages, observations, études de cas, soutenances, ...). Les différents moments, lieux et modalités de formation, à l'INSPE et durant les stages, sont l'occasion de mettre en œuvre des compétences en mobilisant et construisant des ressources nombreuses et variées.

L'approche par compétences doit permettre à l'étudiant contractuel alternant :

- de réaliser, de sélectionner et d'analyser un ensemble d'expériences pertinentes en lien avec les problématiques des semestres et des blocs de connaissances et de compétences
- de s'exercer à identifier et à tisser les ressources pertinentes qui participent de la construction des compétences
- et enfin de mettre en perspective les progrès réalisés quant à la construction des attendus de fin de formation, qui serviront d'appui lors des épreuves évaluatives prévues en fin de semestre afin de valider le master.

Enfin, le stage en responsabilité doit permettre aux étudiants d'appréhender les deux problématiques professionnelles majeures pour les enseignants et CPE de demain : l'école inclusive et le numérique.
La formation des enseignants à l'école inclusive est un enjeu majeur. L'école inclusive sera néanmoins appréhendée de manière large et embrassera, au-delà des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'ensemble des élèves et leurs spécificités.
Parallèlement, il s'agira d'accompagner de manière raisonnée l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles naissantes.

[2] La maquette et le guide des études de la mention MEEF 2nd degré sont consultables sur le site de l'INSPE (https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/ressources).

ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE : UNE MISE EN ŒUVRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

L'article L111-1 du Code de l'éducation indique « *Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves ».*

Il est essentiel, en tant que contractuel alternant, d'avoir pleinement conscience de ce que recouvre la mission de service public d'éducation. Il s'agit en premier lieu de s'adresser à tous les élèves, sans exception, de faire vivre un cadre commun et donner un sens à un socle commun, qui relie les individualités au-delà de leurs particularismes ou affinités.

C'est en ce sens que les articles L121-1 et L121-2 du Code général de la fonction publique précisent que *« L'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité »* et que *« Dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public est tenu à l'obligation de neutralité »* et *« exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité* ». Exercer une mission de service public d'éducation, c'est traiter également l'ensemble des élèves, des parents et œuvrer au sein d'une même communauté éducative en collaborant avec l'ensemble de la communauté éducative.

Ces devoirs et ces obligations ne sont ni des contraintes ni des restrictions aux libertés individuelles mais sont pleinement nécessaires si l'on veut que les valeurs de la République ne soient pas seulement objet de discours mais pleinement mises en œuvre au sein des écoles et des établissements scolaires, afin que les élèves puissent authentiquement en faire l'expérience.

Il incombe ainsi à toute personne exerçant dans une école ou un EPLE d'être exemplaire, comme le rappelle l'article L111-3-1 du Code de l'éducation. Faire vivre les valeurs de la République, travailler à l'émancipation de l'élève, à la construction progressive de son jugement critique suppose de savoir faire place à sa singularité tout en tenant une place d'éducateur. Il s'agit donc d'être exemplaire comme un « exemple vivant », par les paroles que l'on prononce, par celles que l'on retient, par nos actes et leur cohérence avec ce que nous énonçons, en incarnant les valeurs que nous véhiculons.

Les étudiants contractuels alternants construisent leur formation dans le cadre d'un collectif (tuteurs, formateurs, équipe de Direction) et *« dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres »* (Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de 2013). Dans cette perspective, le stage en responsabilité sera l'occasion de prendre en compte et de développer, grâce à l'accompagnement de ce collectif, les attendus de fin de formation liés aux éléments réglementaires, institutionnels et éthiques en lien avec les responsabilités attachées à la fonction :

- **A1** : Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier.
- **A2** : Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination.
- **A4** : Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement.
- **A5** : Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes.

CADRAGE GÉNÉRAL DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS EN STAGE DURANT LE MASTER 2 MEEF MENTION 2ND DEGRÉ ET ENCADREMENT EDUCATIF

Le cadre national des formations fixé par l'arrêté du 27 août 2013 et modifié par l'arrêté du 24 juillet 2020[3] précise les principes d'une formation **par l'alternance** mise en œuvre au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Ces principes préconisent une intégration la plus complète possible des apports universitaires et des expériences de mise en situation professionnelle permettant aux étudiants contractuels alternants d'appréhender et de construire progressivement la posture, les gestes, les outils et la culture nécessaires à l'exercice et à l'analyse de leurs futures fonctions. Durant l'année de M2, cette formation en alternance permet aux étudiants contractuels alternants de renforcer les aspects professionnalisants de leur formation et de favoriser ainsi leur entrée dans le métier. Elle les conduit à acquérir une meilleure connaissance des lieux d'enseignement, de s'approprier des pratiques pédagogiques variées et adaptées aux différents environnements et publics scolaires et de construire ainsi progressivement les attendus de fin de formation indispensables à l'entrée et à l'exercice de leur futur métier.

De tels principes de formation requièrent **un soutien et un accompagnement coordonnés et vigilants** des étudiants contractuels alternants tout au long de leur processus de formation par des équipes pluri-institutionnelles (Universités, INSPE, services académiques) et pluri-catégorielles (formateurs INSPE, Formateurs Académique, Enseignants du 2nd degré…).

L'article 15 de l'arrêté du 24 juillet 2020 précise que « les étudiants de M2 concernés bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et un personnel désigné par l'INSPE. L'évaluation de cette période de formation repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPE ». Cette évaluation est réalisé à travers la fiche finale de positionnement croisé, les bulletins de visite-conseil et l'entretien d'expériences professionnelles du semestre 4.

Ces deux tuteurs accompagnent de manière complémentaire l'étudiant contractuel alternant pendant l'année d'alternance du M2 et participent ainsi pleinement à sa formation qui respecte le cahier des charges relatif au référentiel de formation « *Former l'enseignant du XXIe siècle* »[4] et vise la validation progressive des 23 attendus de fin de formation (niveau 2). Ils assurent la meilleure intégration possible des différentes dimensions de la formation proposée à l'étudiant contractuel alternant. Le tuteur terrain œuvre à la meilleure insertion possible de l'étudiant alternant au sein de la communauté professionnelle et des contextes dans lesquels il exerce ses missions. Le tuteur stage INSPE aide pour sa part l'étudiant contractuel alternant à tirer le meilleur bénéfice possible de l'offre de formation universitaire (adossée à la recherche) comprise dans la maquette de Master, dans le cadre de son expérience de mise en situation professionnelle.

[3] Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

[4] https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Mediatheque/84/7/CRPE-Annexe_referentiel_formation__MEEF_post_CT_1151847.pdf

LES ÉTUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS

Le positionnement des concours externes de recrutement des professeurs du 2nd degré et CPE valorise la dimension professionnelle du concours, au terme d'un master dont la dimension professionnalisante est elle-même renforcée.

La mise en place d'un parcours en alternance prenant la forme d'un contrat de travail au cours du master MEEF, tel que prévu par l'arrêté du 27 août 2013 susvisé, s'inscrit dans cette logique.

L'alternance fait donc partie intégrante du cursus de formation initiale. L'exercice en établissement constitue à ce titre un élément du parcours de formation de l'étudiant qui permet une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation. Pour acquérir une expérience professionnelle, les contractuels alternants assurent une mission d'enseignement en responsabilité devant élèves et les missions liées au service d'enseignement prévues par le décret n°2015-851 du 10 juillet 2015 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement d'enseignement du second degré. Le principe est celui d'une mise en responsabilité de l'alternant devant les élèves, ce qui suppose un face-à-face pédagogique assumé par le seul contractuel alternant. Les contractuels alternants CPE assurent leurs missions dans le respect de la circulaire de missions de CPE n°2015-139 du 10 août 2015.

Pour assurer l'enseignement d'éducation physique et sportive, les contractuels alternants doivent justifier auprès du rectorat, avant leur recrutement, de leur qualification en sauvetage aquatique et en secourisme, conformément aux dispositions du décret n°2004-592 du 17 juin 2004.

▶ 1. Temps de service

Le temps de service des contractuels alternants dans le second degré correspond à 2 jours de présence hebdomadaire en établissement pour les enseignants, les CPE et les professeurs documentalistes et à deux-tiers temps en formation à l'INSPE.

Ce tiers temps est consacré à l'exercice des missions en responsabilité devant élèves. Il s'organise de manière filée sur l'ensemble de l'année scolaire :

- Le service du contractuel alternant se déroule à raison de 6 heures par semaine dans le second degré, pour toutes les disciplines à l'exception de l'EPS et de la Documentation. Dans le respect du volume de service annuel à réaliser (216 heures), le service hebdomadaire peut être compris dans le second degré, entre 3 et 9 heures.

- Pour les alternants de la discipline EPS, l'activité dédiée à l'organisation et au développement de l'association sportive de l'établissement, prévue par le décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves est intégrée au tiers temps réalisé (entre 3 et 9 heures hebdomadaires d'enseignement et 3 heures pendant un trimestre consacrées à l'association sportive de l'établissement). Le volume de service annuel à réaliser s'élève à 240 heures ;

- Pour les alternants de la discipline Documentation, le service du contractuel alternant se déroule à raison de 12 heures hebdomadaires, dont 10 heures consacrées au service d'information et de documentation et 2 heures aux relations avec l'extérieur.

- Pour les CPE alternants, le temps de service se déroule à raison de11.66h par semaine (+1.33h laissée sous leur responsabilité pour l'organisation de leurs missions)

Jours de présence en établissement :

- **Lundi et mercredi** pour les étudiants contractuels alternants en **EPS**
- **Mardi et vendredi** pour les autres étudiants contractuels alternants et CPE
- **Lundi et vendredi** pour les étudiants contractuels alternants en **Documentation**

▶ 2. Rémunération

Les contractuels alternants bénéficient d'une rémunération mensuelle brute de 927 euros à laquelle est ajoutée, pour les enseignants, une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), déterminée au prorata de leur temps effectif de service. Cette rémunération est compatible avec l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur dans les conditions de droit commun.

Le cas échéant, le supplément familial de traitement ainsi que, dans le cas où les dispositions réglementaires le permettent, les autres indemnités auxquelles peuvent prétendre les maîtres titulaires d'un contrat ou d'un agrément définitif exerçant des fonctions comparables, doivent également être versés.

En fonction de la commune d'affectation des alternants, un complément de rémunération équivalant à l'indemnité de résidence et correspondant aux taux prévus pour cette indemnité leur est versé.

Le contractuel inscrit en Master 2 MEEF conserve la protection sociale dont il est bénéficiaire en qualité d'étudiant dans le cadre de l'assurance maladie, à titre personnel ou comme ayant droit. Étant affilié au régime général de la Sécurité sociale, il peut également percevoir des prestations en espèces (indemnités journalières) de la part des caisses primaires d'assurance maladie.

L'alternant peut également bénéficier du Pass Éducation[5].

➢ 3- Remboursement des frais de déplacement

Une indemnité de sujétion de formation (ISF) est versée aux contractuels alternants en master MEEF. Cette indemnité permet de dédommager les frais de déplacement entre l'INSPE et l'école ou l'EPLE d'affectation.

L'ISF s'élève à 700€ annuels. Elle sera versée mensuellement sous réserve que la commune du lieu de formation soit distincte de la commune de l'école ou de l'établissement et de la commune de la résidence familiale (constituent une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs, et est considérée comme résidence familiale le territoire de la commune sur lequel se situe le domicile de l'alternant contractuel).

Si l'étudiant alternant contractuel fait le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage), il peut également bénéficier du forfait « mobilités durables ». Ce dispositif s'applique aux déplacements domicile-travail.

[5] https://www.education.gouv.fr/pass-education-gratuite-des-musees-et-monuments-nationaux-12143

▶ 4. Obligations d'assiduité

Les contractuels alternants sont à la fois étudiants et salariés et tenus d'être présents en établissement et en formation (cours à l'université et à l'INSPE). En cas d'absence en établissement et / ou à l'INSPE, l'étudiant contractuel alternant devra fournir sous 48 heures un arrêt de travail aux deux services administratifs concernés :

- L'établissement scolaire
- L'INSPE
    - Étudiants Contractuels Alternants 2nd degré : inspe-pole-peda.2d@univ-lille.fr
    - Étudiants CPE Contractuels Alternants : sandra.descamps@univ-lille.fr

▶ 5. Dispositions particulières

Le contractuel alternant a la possibilité de démissionner dans les conditions de droit commun applicables aux contrats de droit public. S'il démissionne, il demeure, sauf motifs personnels lui faisant renoncer à son parcours universitaire, étudiant inscrit à l'INSPE. Il a donc vocation à poursuivre sa formation selon les modalités définies par l'INSPE (emploi du temps, période de stage d'observation et de pratique accompagnée). Dans ce cas de figure, l'étudiant devra faire l'objet d'un accompagnement spécifique pour qu'il réalise un stage (SOPA) ou une nouvelle alternance sous forme de contrat de travail lui permettant d'atteindre les dix-huit semaines d'expérience professionnelle attendue dans le cadre national du master MEEF.

L'étudiant contractuel alternant **n'effectue pas d'heures supplémentaires**. Sa quotité de service est calculée afin de rester compatible avec sa réussite universitaire et sa réussite au concours

Pour exercer ces missions, les alternants bénéficient de l'accompagnement d'un tutorat mixte.

LA DÉSIGNATION DES TUTEURS DES ÉTUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS DURANT LE MASTER 2 MEEF MENTION SECOND DEGRÉ ET ENCADREMENT ÉDUCATIF

Les étudiants concernés bénéficient **d'un tutorat mixte**, assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil, après accord du chef d'établissement dans lequel exerce le tuteur, et par un tuteur désigné par l'établissement d'enseignement supérieur. Les tuteurs accompagnent l'étudiant durant l'année scolaire et participent ainsi à sa formation.

Les tuteurs terrain sont sollicités, sur la base du volontariat, par l'inspecteur de la discipline concernée ou le chef d'établissement dans le second degré ; il conseille le contractuel alternant pendant cette première phase de professionnalisation. Identifié pour ses qualités professionnelles et son expérience, il est chargé du suivi et de l'accompagnement du contractuel alternant. Il contribue à la construction des attendus de fin de formation du master en lien avec les compétences professionnelles du référentiel des métiers du professorat du 1er juillet 2013. Il accompagne le contractuel alternant dans la mise en œuvre des apprentissages et l'évaluation des élèves et pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de la classe.

Les tuteurs stage INSPE sont sollicités par le responsable universitaire de parcours disciplinaire. À ce titre, tout formateur INSPE est susceptible d'accompagner durant leur stage les étudiants contractuels alternants en master 2 .

Les deux tuteurs assurent le suivi et l'accompagnement pédagogiques de l'étudiant contractuel alternant tout au long de l'année de master 2. Pour ce faire, ils rencontrent de manière régulière le contractuel alternant pour permettre un aller-retour entre ce qui est travaillé durant le stage et les enseignements dispensés au sein de l'INSPE.

LES MISSIONS DES TUTEURS TERRAIN DES ÉTUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS DURANT LE MASTER 2 MEEF MENTION SECOND DEGRÉ ET ENCADREMENT ÉDUCATIF

L'alternant contractuel est un étudiant en formation qui bénéficie d'un contrat de travail. Cette expérience professionnelle est pleinement intégrée à son cursus de formation et constitue une première phase de professionnalisation. Les missions premières des tuteurs sont donc de participer pleinement à l'accompagnement et à la formation de l'étudiant contractuel alternant dans le cadre d'un stage en responsabilité qui vise la construction progressive des attendus et compétences de fin de formation initiale, définis par le référentiel national de formation intitulé « *Former l'enseignant du XXIe siècle* ». Cette formation doit conduire l'étudiant contractuel alternant à réussir les épreuves du concours de recrutement du 2nd degré et à valider la deuxième année du master MEEF qui lui permettront de devenir fonctionnaire stagiaire durant l'année scolaire suivante.

Les tuteurs facilitent par leur accompagnement formatif l'accès aux connaissances et attendus définis par ce référentiel en lien avec le stage.

Les tuteurs terrain participent à l'accompagnement des étudiants contractuels alternants :

- par des temps d'observation dans les classes de l'étudiant et l'accueil dans les siennes
- par des entretiens et échanges qu'il conduit
- par sa participation à au moins un rendez-vous professionnel et un temps d'observation avec une classe réalisés par le tuteur INSPE
- par sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé de développement professionnel de l'alternant, en lien avec le tuteur INSPE.

Le tuteur terrain est particulièrement vigilant aux premières manifestations de difficultés rencontrées par l'étudiant contractuel alternant, difficultés liées à la personne (isolement au sein de l'équipe pédagogique, retards ou absences) ou liées au métier (problèmes de relation avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative, manque de préparation des séances pédagogiques, difficultés rencontrées dans le suivi des apprentissages des élèves). Il lui appartient d'en informer le chef d'établissement et de se concerter avec lui.

En cas de difficultés persistantes ou de dérives éventuelles, le tuteur terrain transmettra l'information au chef d'établissement, au tuteur stage INSPE ainsi qu'aux corps d'inspection afin que puisse être mis en place un renforcement du tutorat (le détail du dispositif est décrit dans **l'annexe 1** « Dispositif d'Accompagnement Renforcé pour les étudiants alternants en cas de difficultés »).

Sept indicateurs peuvent alerter sur des difficultés d'un étudiant contractuel alternant :

- la sécurité des élèves non assurée
- une posture professionnelle défaillante qui perdure
- des situations et des choix pédagogiques ou éducatifs qui ne permettent pas aux élèves d'apprendre, de progresser, malgré les conseils répétés des différents tuteurs
- des problèmes de gestion de comportements d'élèves qui ne se régulent pas
- une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel
- une qualité de langue française insuffisante (registre lexical et grammatical non approprié)
- une communication avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative défaillante.

La lettre de mission des tuteurs terrain (annexe 2) des étudiants de M2 MEEF contractuels alternants formalise l'engagement du tuteur terrain à accomplir cette mission.

Le tuteur terrain :

- participe à la formation de l'étudiant
- exerce les fonctions de maître d'apprentissage et conseille le contractuel alternant pendant cette première phase de professionnalisation
- est chargé du suivi et de l'accompagnement du contractuel alternant
- contribue à la construction des attendus de fin de formation du référentiel de formation du master MEEF (arrêté du 28 mai 2019) et des compétences professionnelles attendues dans le référentiel des métiers du professorat du 1er juillet 2013
- accompagne le contractuel alternant dans la mise en œuvre des apprentissages et l'évaluation des élèves et pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de la classe
- en concertation avec le tuteur de l'INSPE, rend un avis au titre de l'évaluation de cette période d'alternance .

La mission de tuteur terrain est rémunérée sur la base du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement, et de l'arrêté du 7 mai 2012 fixant la rémunération des intervenants participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation de personnels relevant du MENJS. Le taux de rémunération du tuteur de terrain est fixé à 800 € par étudiant (Note DGRH du 10 septembre 2021 - fractionnable, le cas échéant, entre deux tuteurs).

Un dispositif de formation est proposé aux tuteurs d'accueil des étudiants contractuels alternants.

Ce dispositif visera à :

- expliciter le parcours de formation de l'étudiant et la place de l'alternance dans ce parcours
- présenter le livret d'accompagnement et la fiche de positionnement afin d'en saisir les enjeux
- préciser de nouveau le rôle et les missions et du tuteur terrain dans l'accompagnement des M2 contractuels alternants
- construire conjointement les outils et les observables permettant l'accompagnement et le positionnement des étudiants par rapport aux différents attendus de fin de formation.

La formation se réalisera en public volontaire selon différentes modalités au choix

- **Former et accompagner l'étudiant contractuel alternant de M2**

L'accompagnement et la formation sur le terrain d'exercice du métier est à concevoir au plus près des besoins de l'étudiant contractuel alternant, en fonction de son niveau, de son expérience et de son parcours antérieur.

Le tuteur terrain permet à l'étudiant contractuel alternant de bénéficier de manière active et dynamique de son année de formation professionnelle par l'alternance. Le tuteur terrain s'assure que l'étudiant contractuel alternant s'approprie progressivement les attendus de fin de formation du Master MEEF mention second degré. Il veille notamment à :

- permettre à l'étudiant contractuel alternant de trouver sa place dans l'organisation professionnelle et éducative de l'établissement scolaire
- accompagner l'étudiant contractuel alternant dans la mise en œuvre des apprentissages, et l'évaluation des élèves - y compris en recourant au numérique - et pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de la classe

- accompagner de manière formative l'étudiant contractuel alternant dans son parcours de formation, lui conseiller des ressources et des stratégies à adopter pour parvenir à atteindre les attendus de fin de formation.

- **Aider l'étudiant contractuel alternant dans son auto-positionnement**

De manière à permettre à l'étudiant contractuel alternant d'être pleinement acteur de son année de formation professionnelle par l'alternance, il importe qu'il connaisse au plus tôt les attendus de fin de formation (niveau 2) et qu'il s'interroge sur le degré de maîtrise qu'il pense avoir déjà atteint pour mieux définir son projet de formation.

Le tuteur terrain pratique une évaluation diagnostique et formative tout au long de l'année de stage, afin de guider l'étudiant contractuel alternant dans son auto-positionnement régulier et dans l'évaluation des progrès réalisés et à réaliser par celui-ci.
L'auto-positionnement consiste en un travail de diagnostic partagé avec l'étudiant des compétences acquises, des compétences en construction et en devenir au regard des attendus de fin de formation. Une grille d'auto-positionnement sera utilisée comme support et guide et sera à renseigner par l'étudiant et le tuteur à plusieurs reprises[6].

Ces auto-positionnements font entrer l'étudiant contractuel alternant dans une pratique réflexive inscrite dans la démarche portfolio. Ils lui permettront de progresser tout au long de l'année ; ils constitueront différentes traces et témoignages des progrès réalisés qui nourriront son e-portfolio et lui serviront d'appui à l'oral de validation des attendus de fin de formation qui aura lieu en fin d'année de M2.
Les attendus de fin de formation liés à l'expérience de stage en établissement pourront faire l'objet **d'un regard spécifique** par le tuteur terrain et le tuteur de stage INSPE :

[6] Grille d'auto-positionnement disponible sur le site https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/ressources.

Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation Nationale
A1 Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
A2 Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3 Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4 Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
A5 Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6 Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
A7 Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
A8 Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
A9 sait rendre compte de son travail
A10 Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
A11 Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action
A12 Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée
A13 Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
A14 Planifie des séquences d'enseignement - apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
A15 Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
A16 Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
A17 Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour:) Mesurer les acquis des élèves (résultats, processus), déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés, analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
A18 Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
A19 Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
A20 Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
A21 Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
A22 Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques
A23 Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation Nationale
A1 Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
A2 Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3 Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4 Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
A5 Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6 Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
A7 Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
A8 Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
A9 Sait rendre compte de son travail
A10 Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Le CPE, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves
A11 Mobilise les savoirs scientifiques pour étayer son action
A12 Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
A13 Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement...)
A14 A Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif.
A14 B Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élève
A15 Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle» (EDO)
A16 Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
A17 Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
A18 Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
A19 Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
A20 Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
A21 Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
A22 Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques
A23 Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

LES MISSIONS DES TUTEURS STAGE INSPE DES ÉTUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS DURANT LE MASTER 2 MEEF MENTION SECOND DEGRÉ ET ENCADREMENT ÉDUCATIF

Le tuteur de stage INSPE aide l'étudiant contractuel alternant à tirer le meilleur bénéfice possible de sa formation dans le cadre de son expérience de mise en situation professionnelle. Il est de ce point de vue un référent privilégié dont l'action vient conforter celle de l'ensemble des autres formateurs avec lesquels l'étudiant contractuel alternant entre en interaction.

Bien que complémentaires aux différentes modalités du dispositif d'accompagnement proposé, les modules de formation BCC B2-B3 (S3 et S4) possèdent leurs objectifs et leurs méthodologies propres : ils proposent des entrées thématiques ciblées, outils, gestes et/ou contenus nécessaires à la prise en main de la classe et à la prise de fonction auxquelles sont confrontés les étudiants contractuels alternants dès la rentrée en vue d'un premier étayage. Les travaux dirigés dans le cadre du BCC-C (EC-C3) renvoient quant à eux à des appuis théoriques et à des procédures de travail spécifiques relevant de l'analyse des situations éducatives et/ou de l'explicitation. Le tuteur de stage INSPE intervient avant tout en tant que référent privilégié des étudiants contractuels alternants, chargé de les aider à s'inscrire dans une dynamique de formation réellement intégrative, en combinant une palette d'actions individuelles et collectives ajustées.

Dans cette perspective, le tuteur stage INSPE a pour mission :

- **D'aider l'étudiant contractuel alternant dans son auto-positionnement**

De manière à permettre à l'étudiant contractuel alternant d'entrer de manière active et dynamique dans son année de formation professionnelle par l'alternance, il importe qu'il connaisse au plus tôt les attendus de fin de formation (niveau 2) et qu'il s'interroge sur le degré de maîtrise qu'il pense avoir déjà atteint pour mieux définir son projet de formation. L'auto-positionnement consiste en un travail de diagnostic partagé avec l'étudiant au regard des attendus de fin de formation. Une grille d'auto-positionnement sera utilisée comme support et guide et sera à renseigner par l'étudiant et le tuteur stage INSPE[7] au moins deux fois au cours de l'année.

Ces auto-positionnements font entrer l'étudiant contractuel alternant dans une pratique réflexive. Ils lui permettront de progresser tout au long de l'année ; ils constitueront différentes traces et témoignages des progrès réalisés et serviront d'appui à l'oral de validation des attendus de fin de formation qui aura lieu en fin d'année de master 2.

- **D'organiser au moins un rendez-vous professionnel et une visite d'observation sur le terrain afin d'identifier les besoins de formation de l'étudiant**

Le tuteur stage INSPE organise au moins un rendez-vous professionnel et une visite d'observation sur le terrain. Ces temps sont préparés en amont par l'étudiant contractuel alternant et son tuteur terrain, de manière à identifier les axes d'observation prioritaires à mobiliser lors du temps d'observation d'une situation de travail avec une classe.
Il donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu d'observation par le tuteur stage (gabarit disponible sur le site internet de l'INSPE)[8].
La date du premier rendez-vous professionnel en établissement est transmise au chef d'établissement et saisie dans l'application visite de l'INSPE.
À l'issue de ce premier rendez-vous, différentes stratégies d'accompagnement peuvent être envisagées afin de répondre aux besoins de l'étudiant contractuel alternant. Elles relèvent de trois principaux types :

[7] Grille d'auto-positionnement disponible sur le site https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/ressources.

[8] https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/ressources

Synthèse de l'observation et de l'entretien professionnel	(Cas 1) L'étudiant manifeste déjà des compétences pédagogiques qui permettent de créer un climat favorable aux apprentissages	(Cas 2) L'étudiant manifeste des points faibles significatifs ou doit stabiliser les progrès entrepris depuis sa première année de stage	(Cas 3) L'étudiant est en grande difficulté professionnelle
Types d'accompagnement proposé en accord avec l'étudiant et ses tuteurs	**Projet de développement professionnel**	**Projet de progrès**	**Projet de progrès et déclenchement du DAR**

Cas n°1

A l'issue d'un premier rendez-vous professionnel (observation + entretien), si l'étudiant manifeste les aptitudes suffisantes pour créer un climat favorable à l'apprentissage, un projet de développement professionnel est élaboré conjointement entre le tuteur stage et l'étudiant. Des thématiques (TICE, évaluation, pédagogie différenciée, interdisciplinarité, inclusion d'élèves à besoins particuliers, situations complexes...) sont choisies par le tuteur stage et l'étudiant pour baliser l'année en termes de priorité dans la progression professionnelle.
Le suivi peut prendre diverses formes, le choix est laissé à l'appréciation du tuteur stage : rendez-vous réguliers au sein du campus universitaire du tuteur ou à l'INSPE, suivi en distanciel pouvant inclure notamment l'analyse de documents pédagogiques, préparations de séances, analyse de vidéos issus de séances, suivi d'élèves en périodes de formation en milieu professionnel, montage de projet éducatif.

Cas n°2

Si le premier rendez-vous professionnel après une visite met en évidence des points faibles significatifs, un projet de progrès est mis en place en collaboration avec le tuteur terrain et le tuteur parcours.
Comme précédemment, le suivi prendra la forme la plus utile et visera des objectifs (didactiques, pédagogiques, personnels...) adaptés. Le projet de progrès pouvant aboutir à la mise en place d'un second rendez-vous professionnel (observation + entretien).

Cas n°3

Si le premier rendez-vous professionnel met en évidence des difficultés pédagogiques importantes nécessitant un suivi renforcé, le tuteur stage pourra demander l'inscription de l'étudiant contractuel alternant au dispositif d'accompagnent renforcé (DAR)[9].
Préalablement à l'inscription, il revient au tuteur stage d'en informer le chef d'établissement, l'ensemble des tuteurs ainsi que le responsable de parcours de l'étudiant.
La demande d'inscription pourra être introduite en écrivant au référent du DAR :
ce.dar@ac-lille.fr

[9] Annexe 1 : le Dispositif d'Accompagnement Renforcé

LES MISSIONS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT ACCUEILLANT DES ÉTUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS

▶ Avant la rentrée

Pour les enseignants contractuels alternants, le chef d'établissement organise son service de de manière à éviter :

- l'affectation devant les classes les plus difficiles
- la prise en charge de plus de deux niveaux d'enseignement
- l'affectation dans les classes à examen
- la responsabilité de professeur principal.

Le chef d'établissement veille également à harmoniser l'emploi du temps de l'étudiant contractuel alternant avec celui de son tuteur terrain de façon à leur ménager des moments de formation : temps d'observation dans les classes et temps de rencontre.

▶ À la rentrée

Le chef d'établissement accueille l'étudiant contractuel alternant, lui présente l'établissement, son contexte, le contrat d'objectifs, l'équipe, le projet d'établissement, le projet de réseau le cas échéant et les règles fondamentales de la communication administrative au sein de l'institution.

Le chef d'établissement, garant du bon fonctionnement du duo entre l'étudiant contractuel alternant et le tuteur terrain, veille à ce que le jour de la pré-rentrée soit consacré à préparer l'organisation de l'accompagnement.

▶ Tout au long de l'année

Le chef d'établissement accompagne le changement de posture de l'étudiant contractuel alternant, par le rappel des obligations déontologiques (éthique et valeurs de la République) et réglementaires : assiduité / ponctualité, respect des obligations de service (conseils de classes, réunions parents-professeurs, cahier de textes…) respect du règlement intérieur, respect de la hiérarchie, respect du secret professionnel…

Il effectue des rappels si nécessaire et, en cas de manquement, en fait le signalement à l'inspecteur de la discipline, au tuteur terrain, au tuteur stage et parcours de l'INSPE.

En cas de difficultés importantes, il décide, après consultation des tuteurs terrain et stage et de l'inspecteur référent de la discipline, du déclenchement du **D**ispositif d'**A**ccompagnement **R**enforcé (DAR).

En dehors des jours INSPE et en tenant compte des calendriers de soutenances et d'examens, y compris les sessions de rattrapage, il veille à organiser, au cours de l'année, des moments de formation dans l'établissement : invitation aux différentes instances (conseil pédagogique, conseil d'enseignement, conseil de discipline, conseil d'administration, CESCE, conseil école-collège…), invitations aux éventuelles formations en établissement. Il cherche à associer l'étudiant contractuel alternant à des activités de la vie scolaire, et/ou des activités initiées par le professeur documentaliste et facilite les liens avec le cycle inférieur ou supérieur.

Pour tous les étudiants contractuels alternants, ces moments de formation en établissement s'articulent à la formation dédiée au contexte d'exercice du métier définie dans les maquettes du Master MEEF et plus spécifiquement dans le BCC-B.

LE CONTINUUM DE FORMATION

Ce continuum est un outil au service des étudiants contractuels alternants et des différents acteurs. Cet outil propose un descriptif synthétique des principaux rôles et missions des acteurs de la formation et propose une progressivité dans le développement professionnel de l'étudiant.

L'ensemble des outils de suivi et de positionnement, sont disponibles sur le site INSPE à l'adresse suivante : (https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/ressources).

<table>
<tr><th colspan="4">Master 2 Étudiant alternant contractuel 2nd degré</th></tr>
<tr><th>Périodes</th><th>Du positionnement initial
au diagnostic partagé
(Septembre-Décembre)</th><th>Du diagnostic partagé
à un positionnement intermédiaire
(Janvier-Mars)</th><th>Vers une autonomie professionnelle
progressive
(Avril-Juin)</th></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td>• Accompagner l'entrée dans le métier
• Définir des axes de progrès prioritaires</td><td>• Analyser les progrès réalisés à partir des axes repérés lors de la première période
• Déterminer de nouveaux axes de progrès</td><td>• Accompagner la montée en autonomie professionnelle
• Valoriser la construction de compétences et la formation tout au long de la vie</td></tr>
<tr><td>Outils de suivi</td><td>➢ Positionnement initial
➢ Compte rendu de visite conseil</td><td>➢ Positionnement intermédiaire
➢ Compte rendu de visite conseil</td><td>➢ Positionnement final
➢ Fiche individuelle finale</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Rôles et tâches principales de l'étudiant</td><td colspan="3">• Adopter une posture et positionnement d'adulte référent au sein de l'établissement : asseoir une autorité bienveillante avec les élèves, instaurer une relation pédagogique et éducative fondée sur le respect mutuel
• S'approprier les obligations déontologiques (éthique et valeurs de la République) et réglementaires du professeur (ponctualité, contrôle des absences, connaissance et respect du règlement intérieur…)
• Collaborer avec son tuteur pour définir une progression
• Observer les pratiques professionnelles de son tuteur et partager ses analyses
• Planifier et conduire des séquences d'apprentissage en prenant en compte les remarques de ses tuteurs et des axes de progrès identifiés.</td></tr>
<tr><td>• Se présenter au chef d'établissement et à l'ensemble de la communauté éducative
• Se positionner à plusieurs reprises pour analyser son développement professionnel</td><td>• Anticiper la préparation des séquences pédagogiques et les inscrire dans une progression réfléchie
• Rédiger un écrit réflexif intermédiaire à insérer dans son e-portfolio dans l'optique d'élaborer un nouveau positionnement</td><td>• Rédiger un écrit réflexif à insérer dans son e-portfolio visant à nourrir l'entretien d'expérience professionnelle du S4
• Rassembler les traces démontrant son évolution professionnelle
• Déposer avant le 21 mai 2027 (2nd degré) et avant le 28 mai 2027 (CPE) sur l'espace Moodle stage 2nd degré la fiche finale de positionnement.</td></tr>
<tr><td>Missions du tuteur terrain</td><td>▪ Accueillir l'étudiant
▪ Accompagner l'entrée dans le métier
▪ Conseiller l'étudiant dans la planification et la conduite de son enseignement
▪ Mettre en place des remédiations et si nécessaire solliciter l'INSPE</td><td>▪ Établir un bilan intermédiaire
▪ Évaluer les progrès
▪ Établir conjointement avec l'étudiant le nouveau positionnement</td><td>Transmettre à l'étudiant la fiche de positionnement final au plus tard
le 21 mai 2027 (2nd degré)
le 28 mai 2027 (CPE)

Cette synthèse participe à l'évaluation de l'oral du S4 qui prend appui sur les traces e-portfolio et les avis des tuteurs</td></tr>
</table>

	• Accompagner et conseiller l'étudiant dans la mise en œuvre des apprentissages des élèves, dans la préparation de la classe et des séquences d'enseignement • Aider l'étudiant à se positionner et à analyser ses pratiques à travers des échanges et des entretiens • Planifier des temps d'observation dans les classes de l'étudiant et l'accueillir dans les siennes • Participer à au moins un rendez-vous professionnel et un temps d'observation avec une classe réalisés par le tuteur stage INSPE • Établir un travail de diagnostic partagé avec l'étudiant : compétences acquises / en construction au regard des attendus de fin de formation • Soutenir, rassurer et conseiller l'étudiant contractuel alternant et en cas de difficulté renforcer son accompagnement. Au besoin, envisager le déclenchement **du D.A.R** ce.dar@ac-lille.fr • Élaborer et mettre en œuvre un projet individualisé de développement professionnel, en lien avec le tuteur stage INSPE
Missions tuteur stage INSPE	• Conseiller l'étudiant sur ses pratiques et gestes professionnels au regard des axes de travail identifiés et des attendus de fin formation. • Organiser et effectuer au moins un rendez-vous professionnel et un temps d'observation portant sur des axes de travail identifiés et concertés avec l'étudiant contractuel alternant et son tuteur terrain. • Élaborer et mettre en œuvre un projet individualisé de développement professionnel, en lien avec le tuteur terrain • Rencontrer et partager ses observations avec le chef d'établissement • Favoriser une attitude réflexive et aider l'étudiant dans son auto-positionnement • En cas de persistance des difficultés ou de dérives éventuelles, déclencher **le Dispositif d'Accompagnement Renforcé** après concertation avec le chef d'établissement et le tuteur terrain. ce.dar@ac-lille.fr
Missions du chef d'établissement	• Organiser le service de l'étudiant contractuel alternant et s'assurer de son intégration au sein de l'établissement • Élaborer et mettre en œuvre les modalités optimales d'accompagnement de l'étudiant contractuel alternant (Harmonisation emploi du temps tuteur/étudiant…) • Organiser, au cours de l'année, des moments de formation dans l'établissement en invitant l'étudiant à participer aux différentes instances, à participer aux activités de la vie de l'établissement et des activités organisées par la vie scolaire. • Participer à la construction des attendus de fin de formation de l'étudiant, notamment ceux relevant **du « professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale »**

REPÈRES POUR L'ÉTUDIANT CONTRACTUEL ALTERNANT 2ND DEGRÉ

Attendus	Exemples d'indicateurs	Exemples possibles de traces au service de la réflexivité
A1, A2, A5 Valeurs de la République et compétences citoyennes chez les élèves	• J'ai pris conscience que je dois incarner, transmettre et faire partager les valeurs de la République : je veille à être équitable envers chacun ; je suis attentif au respect de l'égalité entre filles et garçons, je fais circuler la parole, je fais en sorte que chacun s'exprime… • Je connais et fais appliquer le principe de laïcité au sein de mes classes et de l'établissement. • J'assure la sécurité des élèves et agit lorsque la situation le nécessite, • Je prévois des dispositifs, des séances qui favorisent la socialisation de mes élèves. • J'accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes.	• Séance/séquence/projet dans le(s)quel(le)(s) : ▪ les valeurs de la République sont transmises ▪ les élèves apprennent à argumenter et à débattre • Recueil d'une situation au cours de laquelle j'ai dû intervenir pour contrer des propos opposés aux valeurs de la République et/ou pour lutter contre toute forme de discrimination. • Recueil des projets des travaux et des expositions mis en œuvre dans le cadre des journées de lutte contre le harcèlement, de la laïcité….
A3, A4, A6, A7, A16, Adulte responsable de sa classe et de sa formation	• J'agis de façon éthique et responsable dans l'exercice de mes fonctions • Je prends connaissance du règlement intérieur, du projet d'établissement et des dispositifs d'aide et d'accompagnement des élèves de mes classes (PPRE, PAI, PAP, PPS). • J'assure la sécurité affective et physique des élèves pris en charge, j'alerte si nécessaire l'équipe pédagogique et éducative. • Je fonde mon autorité sur l'exemplarité, l'éthique et la responsabilité. • J'utilise un langage professionnel, clair et adapté. • Je communique avec les parents et j'instaure une relation de confiance avec eux. • J'assure la confidentialité des informations que l'on me transmet. • Je contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement (CPE).	• Recueil du règlement intérieur, commenté éventuellement. • Recueil d'une séquence d'apprentissage/ d'un projet mis en place au sein de l'établissement. • Recueil des dispositifs d'aide et d'accompagnement et des adaptations mises en place dans ma classe pour répondre aux besoins des élèves. • Recueil d'une situation professionnelle où la coéducation a été un levier pour le climat de classe. • L'ensemble des recueils répondront au principe de confidentialité. • Projet éducatif au sein de la vie scolaire (CPE).
A6, A7, A8 Communication Coopération	• Je participe au travail d'équipe au sein de mon équipe disciplinaire et à l'échelle de l'établissement. • J'assiste aux réunions quand elles ont lieu le jour où je suis en responsabilité dans ma classe. • Je participe de manière active aux échanges lors des réunions, des conseils et des entretiens. • Je participe aux instances et dispositifs liés à la fonction de CPE.	• Recueil de comptes rendus de réunions (après accord du chef d'établissement), éventuellement commentés • Recueil de traces prélevées dans les carnets de correspondance de mes élèves démontrant ma capacité à coopérer avec la communauté éducative. • Recueil de diagnostics, de synthèses et d'indicateurs liés à la vie scolaire et aux situations particulières d'élèves (CPE).

A10, A21 Outils Numériques	• J'intègre des outils numériques dans mes séances d'apprentissage, • Je connais les droits et les obligations liés à l'usage du numérique (RGPD). • Je maitrise et gère mon identité numérique et celle de mes élèves. • Je distingue mes usages numériques personnels et professionnels. • J'intègre les outils numériques dans la gestion du service vie scolaire et le suivi des élèves (CPE).	• Recueil d'écrits qui témoignent de la connaissance des droits et des obligations liés à l'usage du numérique. • Recueil d'une séance d'enseignement pendant laquelle l'outil numérique a permis un apprentissage efficace. • Recueil des synthèses et analyses liées aux outils de gestion de la vie scolaire et de son service (CPE).
A11, A12, A18 Ressources professionnelles et savoirs disciplinaires	• Je fais référence aux programmes dans ma fiche de préparation, • Je prends appui sur les ressources institutionnelles (Eduscol, guides, repères annuels de progressivité des apprentissages...). • Je mets en œuvre des situations d'apprentissage favorisant l'engagement de mes élèves. • J'identifie les savoirs, savoir-être, savoir-faire à acquérir, en lien avec les programmes dans le cadre de mes séquences.	• Recueil de fiches de préparation et de leur bilan. • Recueil des productions d'élèves témoignant de l'usage de modalités d'enseignement efficace.
A13, A14 Réussite des apprentissages fondamentaux et planification des séquences	• Je sais préparer une séquence d'apprentissage en identifiant progressivement les obstacles prévisibles, les objectifs, les critères d'évaluation ; en choisissant les activités et en prévoyant leur durée et leur diversité ; en étant attentif aux consignes et aux supports. • Je mets en œuvre les approches didactiques appropriées. • Je structure les situations d'apprentissage en définissant le temps, l'espace, les contenus et les interactions de mes élèves. • Je mets en œuvre et structure les actions éducatives au sein de l'établissement (CPE). • Je participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif (CPE).	• Recueil de fiches de préparation. • Recueil de fiches d'observation des élèves. • Recueil de remédiations mises en place à la suite des observations • Recueil d'observables et d'indicateurs lors de mes observations dans les classes de mon tuteur terrain.
A15 Explicitation, coopération et différenciation	• J'identifie les leviers de l'explicitation et je les mobilise. • Je connais les variables de différenciation. • Je connais et j'utilise les différents modes d'organisation du travail en groupe. • Je propose un cadre de travail avec des consignes claires, précises et explicites pour tous les élèves. • J'explique le sens du travail engagé et le relie avec les apprentissages précédents et à venir. • En collaboration avec les enseignants et en lien avec les parents, je participe à l'élaboration du parcours des élèves (CPE).	• Recueil de fiches de préparation où la diversité des élèves est prise en compte. • Recueil d'adaptations proposées en fonction des besoins des élèves identifiés. • Recueil de photographies qui témoignent d'une organisation favorisant le travail de groupe. • Recueil de tâches mettant en avant les gestes de tissage et les variables utilisées pour s'adresser à tous les élèves.
A17, A19 Evaluation	• Je prévois l'évaluation de la séance/séquence que je vais réaliser. • Je connais les outils d'évaluation institutionnels et propose différents types d'évaluation. • Je suis capable d'expliquer mes choix d'évaluation (outils, indicateurs,	• Description et analyse d'une évaluation mise en place (choix effectués en termes d'évaluation : critères retenus, explicitation aux élèves, place dans la séquence, différenciation de l'évaluation, choix

	place dans la séquence). • J'utilise les résultats d'une évaluation diagnostique pour construire ma séquence. • J'analyse les réussites et les erreurs de mes élèves pour penser des remédiations et pour ajuster mon enseignement. • Je fais preuve de vigilance à l'égard des comportements à risque et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés.	des outils…). • Recueil d'une trace qui témoigne que les élèves ont pu prendre conscience de leur réussite ou de leurs difficultés. • Recueil des remédiations apportées ou envisagées à une séquence en cours.
A9, A21 Rend compte de son travail, pratique réflexive	• Je prévois des bilans sur mes fiches de préparation pour faire évoluer ma pratique. • Je donne à voir mes pratiques en partageant avec mes tuteurs mes différents supports de travail (professeur, élève, progression, bilans…). • J'informe régulièrement mon chef d'établissement et mes tuteurs des actions et des réflexions engagées dans mon activité quotidienne avec l'ensemble de la communauté éducative y compris avec les élèves. • J'utilise la diversité des médias disponibles pour communiquer et expliciter ma démarche.	• Recueil des auto-positionnements réguliers analysés et commentés. • Recueil des écrits réflexifs initiaux et intermédiaires. • Recueil de fiches de préparation avec un bilan qui permet de réajuster les gestes professionnels.
A19, A20, A22, A23 Acteur de son développement professionnel	• Je mesure les écarts entre mes compétences actuelles et celles requises par l'exercice du métier. • Je prends en compte les conseils de mes tuteurs et formateurs.	• Recueil des écrits réflexifs, des échanges avec mes différents tuteurs. • Recueil des comptes rendus d'observation des visites conseils de mes tuteurs (stage, terrain et parcours).

REPÈRES POUR LE TUTEUR TERRAIN ET LE TUTEUR STAGE INSPE

Attendus	On cherche à observer si l'étudiant	Repères d'un développement professionnel progressif au fil de l'année
A1, A2, A5 Valeurs de la République et compétences citoyennes chez les élèves	• a déjà pris conscience qu'il doit incarner, transmettre et faire partager les valeurs de la République. • s'appuie sur le cadre réglementaire. • assure la sécurité des élèves sous sa responsabilité. • prévoit des situations et des séances qui favorisent la socialisation et la coopération de ses élèves.	• L'alternant veille à être équitable envers chacun ; il est attentif au respect de l'égalité entre filles et garçons. • L'alternant fait circuler la parole et s'assure que chacun puisse s'exprimer. • L'alternant aide les élèves à développer leur esprit critique / à gérer les conflits/ à argumenter. • L'alternant intervient lorsque des propos contraires aux valeurs de la République sont tenus et se mobilise contre toute forme d'exclusion et de discrimination.
A3, A4, A6, A7, A16 Adulte responsable de sa classe et de sa formation	• a pris conscience et construit progressivement sa posture d'adulte référent. • a pris connaissance du règlement intérieur, des axes prioritaires du projet d'établissement et des dispositifs d'aide et d'accompagnement concernant les élèves de ses classes (PPRE, PAI, PAP, PPS). • assure la sécurité affective et physique des élèves pris en charge. • encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et fait preuve d'autorité selon les situations rencontrées. • assure la confidentialité des informations reçues. • identifie et signale tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance**.**	• L'alternant est assidu, ponctuel, connait et applique le règlement intérieur et les règles qui régissent le fonctionnement de l'établissement • L'alternant est attentif aux besoins des élèves en classe, dans les couloirs et lors de ses déplacements. • L'alternant a bien compris l'importance de la communication avec les différents acteurs de son établissement, (parents, équipe de direction, vie scolaire…) • L'alternant s'adresse à ses interlocuteurs dans un niveau de langue adaptée, • L'alternant identifie tout signe de comportement à risque et en fait part aux membres de la communauté éducative concernés et contribue progressivement à leur résolution. • L'alternant conduit la classe en faisant face aux imprévus et aux réactions des élèves et sollicite le cas échéant différents interlocuteurs (PP, CPE, tuteur, chef d'établissement) • L'alternant fait preuve de discernement dans le recours à la punition et dans ses demandes de sanction.
A6, A7, A8 Coopérer Communiquer	• s'implique autant que possible dans le travail d'équipe mis en œuvre dans son établissement. • utilise un langage professionnel, clair et adapté aux différents interlocuteurs. • communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information.	• L'alternant s'intéresse aux différentes réunions, y assiste et y contribue quand elles se tiennent sur ses jours de présence au sein de l'établissement. • L'alternant collabore avec ses tuteurs et les différents acteurs de l'établissement. • L'alternant participe aux actions de suivi et/ou d'orientation des élèves mises en place dans l'établissement. • L'alternant informe les parents de sa programmation et des

		travaux demandés aux élèves.
A10, A21 Outils Numériques	• intègre des pratiques numériques dans ses séances d'apprentissage. • connaît les droits et les obligations de l'usage numérique. • intègre des pratiques numériques dans la gestion et le suivi de la vie scolaire (CPE).	• L'alternant utilise les outils numériques dans son enseignement pour faciliter les apprentissages des élèves. • L'alternant communique avec les outils académiques disponibles (ENT). • L'alternant gère son identité numérique et différencie les usages personnels et professionnels.
A11, A12, A18 Ressources professionnelles et savoirs disciplinaires	• mobilise les contenus disciplinaires et didactiques dans ses séances d'apprentissages. • mobilise les ressources professionnelles institutionnelles.	• L'alternant fait référence aux programmes dans ses préparations et les respecte. • L'alternant prend appui sur les ressources institutionnelles (Eduscol, guides, repères annuels de progressivité des apprentissages. AFC, AFL). • L'alternant met en œuvre des situations d'apprentissage favorisant l'engagement des élèves (des situations-problèmes, démarches d'investigation...). • L'alternant identifie les savoirs, savoir-être, savoir-faire à acquérir, en lien avec les programmes dans le cadre de ses séquences.
A13, A14 Réussite des apprentissages et planification des séquences	• sait préparer une séquence d'apprentissage en identifiant progressivement les obstacles prévisibles, les objectifs, les critères d'évaluation. • structure les activités proposées en prévoyant les modalités, leur durée et leur diversité ; et en étant attentif aux consignes et aux supports. • encourage et valorise ses élèves.	• L'alternant met en œuvre des séances d'apprentissage dans lesquelles l'objet enseigné et sa didactique sont maîtrisés. • L'alternant prend en compte les rythmes d'apprentissage de ses élèves en diversifiant ses pratiques. • L'alternant identifie les difficultés possibles que peuvent rencontrer les élèves. • L'alternant valorise les élèves, les renseigne sur leurs réussites et leurs échecs.
A15 Explicitation, coopération et différenciation	• prend appui sur les leviers de l'enseignement explicite. • connaît les variables de différenciation. • connaît et utilise les différents modes d'organisation des groupes.	• L'alternant permet aux élèves de donner du sens à leurs apprentissages. • L'alternant intègre des moments d'enseignement explicite dans ses séances d'apprentissage. • L'alternant conçoit et propose des situations d'apprentissage dans lesquelles il prend en compte la diversité des élèves. • L'alternant propose des situations d'apprentissage dans lesquelles il fait coopérer les élèves. • L'alternant met en œuvre des situations d'apprentissage favorisant l'engagement des élèves (des situations-problèmes, démarches d'investigation...).
A17, A19	• prévoit l'évaluation de la séance/de la séquence qu'il va	• L'alternant propose différents types d'évaluation.

Évaluation	réaliser en créant un outil adapté. • sait analyser les éléments d'évaluation qu'il a recueillis. • sait les exploiter. • connaît les outils d'évaluation institutionnels. • sait analyser et exploiter les indicateurs de la vie scolaire et de son service (CPE). • sait analyser et évaluer les projets et actions dans le cadre du projet d'établissement, du CESCE, du CVC/CVL (CPE).	• L'alternant est capable d'expliquer ses choix d'évaluation (outils, indicateurs, place dans la séquence). • L'alternant utilise les résultats d'une évaluation diagnostique pour construire sa séquence. • L'alternant évalue l'atteinte des objectifs de la séance, justifie les écarts entre l'organisation prévue et sa réalisation et propose quelques adaptations possibles.
A9, A21 Rendre compte et analyser son travail	• prévoit des bilans sur ses fiches de préparation. • s'auto-positionne régulièrement à partir de ses analyses. • est en mesure d'informer et de rendre compte régulièrement de ses actions aux différents acteurs de l'EPLE.	• L'alternant identifie et met en œuvre les adaptations nécessaires pour faire évoluer sa pratique. • L'alternant informe et rend compte régulièrement de ses choix, ses actes et ses décisions et en mesurer les effets sur sa construction professionnelle, sur son environnement de travail et sur les apprentissages de ses élèves.
A19, A20, A22, A23 Acteur de son développement professionnel	• mesure les écarts entre ses compétences actuelles et celles requises pour exercer son métier. • identifie des axes de progrès et partage ses analyses. • prend en compte les conseils.	• L'alternant s'engage dans un processus de développement professionnel, il multiplie les observations de son tuteur et des membres de son équipe. • L'alternant est conscient de ses besoins et cherche des ressources pour y répondre.

ANNEXE 1 - LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ (DAR)

Le **dispositif d'accompagnement renforcé (DAR)** vise à accompagner les professeurs stagiaires qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur métier. Il permet de mettre en place un accompagnement adapté afin de favoriser leur progression et la réussite de leur stage.

Le DAR peut être sollicité par le **stagiaire lui-même**, ou être mis en place à la suite d'un constat du **chef d'établissement, du tuteur ou des corps d'inspection**.

Le déclenchement	
Qui déclenche ?	**Auprès de qui déclencher ?**
Le fonctionnaire stagiaire **Le tuteur terrain** **Le chef d'établissement d'affectation** **L'inspecteur**	Envoyer un mail à l'adresse : **ce.dar@ac-lille.fr** en précisant le type de difficultés rencontrées (par exemple, dans les savoirs disciplinaires, la pédagogie et/ou la gestion de classe).

Au-delà du déclenchement, qui assure le suivi ?	**Au-delà de l'alerte, quel type d'accompagnement préconiser ?**
Le tuteur terrain	Renforcer l'accompagnement.
Le chef d'établissement d'affectation	▪ Étudier avec le tuteur et le stagiaire, les dispositions susceptibles d'apporter une aide dans l'établissement ▪ Échanger avec le stagiaire ▪ Échanger avec l'inspecteur de discipline sur le programme d'aide dans l'établissement proposé au stagiaire ▪ Continuer à signaler les difficultés persistantes au DAR afin de renforcer l'accompagnement dans le dispositif
L'inspecteur de discipline	▪ Prendre connaissance du programme d'aide dans l'établissement ▪ Définir des compléments de formation ▪ Le cas échéant, solliciter les services compétents pour la définition d'une aide ou d'une prise en charge spécifique

Les responsables du **D**ispositif d'**A**ccompagnement **R**enforcé mettront en place une visite dans l'établissement le plus rapidement possible après le déclenchement.

Cette visite posera un premier diagnostic et proposera un protocole d'action pour l'année.

Le professeur stagiaire participera à un stage de renforcement de 18 heures : 3 journées de formation en présentiel.

ANNEXE 2 - LETTRE DE MISSION DU TUTEUR TERRAIN ACCOMPAGNANT UN ÉTUDIANT CONTRACTUEL ALTERNANT

ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

LETTRE DE MISSION DU TUTEUR, DE LA TUTRICE TERRAIN

Accompagnant un(e) étudiant(e) M2 contractuel(le) alternant(e),

NOM : …….. Prénom : ……

Discipline : ……..

Adresse mail académique :…… @ac-lille.fr

Établissement d'affectation : …….

Déclare par la présente avoir pris connaissance du guide d'accompagnement de la mission de tuteur(tutrice) et accepter d'accomplir cette mission pour l'**année scolaire 2026-2027.**

NOM de l''étudiant(e) M2 contractuel(le) alternant(e) suivi(e) :
……

Prénom : …….

Discipline :……..……

Adresse mail : ……..

Établissement d'affectation : …….

FRAIS DE DÉPLACEMENT (commune non limitrophe) : ☐ OUI ☐ NON

Fait à…….
Le……

Signature :

Ce document est à envoyer, par courriel, au **bureau des inspecteurs, inspectrices** :

Secrétariat des IA-IPR : ce.ipr@ac-lille.fr pour les certifié(e)s/agrégé(e)s et les CPE

ou Secrétariat des IEN ET-EG : ce.ien@ac-lille.fr pour les PLP

ANNEXE 3 - Fiche de positionnement croisé

Étudiant M2 MEEF contractuel alternant

Année Universitaire 2026-2027

Mention 2nd degré

DISCIPLINE(S) :

Propos introductif :

Le stage est un moment de formation concourant pleinement au développement professionnel des étudiants, il permet, grâce aux échanges entre le tuteur terrain et l'étudiant, une analyse réflexive éclairée sur les prises en charge de séances et séquences réalisées et des modalités d'entrée dans le métier d'un futur enseignant.
Le présent document vise donc à rendre compte des progrès de l'étudiant contractuel alternant qui aura la charge de le conserver dans son e-portfolio.

Ce document sera donc renseigné par le tuteur terrain et l'étudiant ***au moins 3 fois dans l'année.***

L'étudiant contractuel alternant déposera la fiche de positionnement final sur l'espace Moodle Stage 2nd degré avant le 21 mai 2027.

- **1er temps** : l'étudiant s'**auto-positionne** au regard de ses premières analyses puis en fait part à son tuteur terrain

- **2ème temps** : en prenant appui sur le positionnement de l'étudiant, le tuteur terrain réalise le positionnement de l'étudiant sur les attendus de fin de formation ciblés.

Étudiant M2 contractuel Alternant

Nom : Prénom :

Établissement d'accueil :

Adresse électronique :

Tuteur terrain

Nom : Prénom :

Adresse électronique :

Tuteur Stage INSPE

Nom : Prénom :

Adresse électronique :

NP : Non observé

Niveau 0 / A construire : ne possède pas les rudiments des attendus visés. Les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 / A consolider : applique le cadre qui lui est fixé mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées.

Niveau 2 / Autonome : maîtrise suffisamment les bases des attendus visés pour agir de façon **autonome, anticiper et faire les choix** professionnels appropriés.

Niveau 3 / Dépassé : répond aux attendus visés de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée.

Niveau 4 / Expertise : démontre la capacité à mobiliser les attendus visés de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthique

Le niveau exigé en fin de Master 2 est *le Niveau 2* (Autonomie professionnelle)

Positionnement : ☐ **Initial** (Décembre) ☐ **Intermédiaire** (mars) ☐ **Final** (Mai)

Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

A12 Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						

Commentaires étudiant et tuteur terrain

A13 Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						

Commentaires étudiant et tuteur terrain

A14 Planifie des séquences d'enseignement - apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						

Commentaires étudiant et tuteur terrain

A15 Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						

Commentaires étudiant et tuteur terrain

A16 Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A17 Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : Mesurer les acquis des élèves, déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés, analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

** les attendus A1 à A10 sont à positionner en concertation avec le chef d'établissement.*

Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale						
A1 Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A2 Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A3 Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A4 Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A5 Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A6 Communique de manière correcte, claire et adaptée avec ses interlocuteurs	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A7 Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec ses interlocuteurs	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A8 Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A10 Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

* les attendus A19 à A23 seront positionnés à partir des échanges et des entretiens entre l'étudiant et son tuteur

Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel						
A19 Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A21 Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A22 Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

A23 Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement de l'étudiant contractuel alternant						
Positionnement par le tuteur terrain						
Commentaires étudiant et tuteur terrain						

Cadre réservé au tuteur

Observations du tuteur terrain

Points positifs et perspectives de progrès

Fait à

Signature du tuteur terrain

Le

Cadre réservé à l'étudiant contractuel alternant

Observations de l'étudiant M2 2nd degré contractuel alternant

Points positifs et perspectives de progrès

Fait à

Signature de l'étudiant

Le

ANNEXE 4 - Fiche de positionnement croisé

Étudiant M2 CPE contractuel alternant

Mention Encadrement Éducatif

Année Universitaire 2026-2027

Préparatoire à la visite du / / 20

Propos introductif :

Le stage est un moment de formation concourant pleinement au développement professionnel des étudiants, il permet, grâce aux échanges entre le tuteur terrain et l'étudiant, une analyse réflexive éclairée sur les gestes professionnels d'un futur CPE.
Le présent document vise donc à rendre compte des progrès de l'étudiant contractuel alternant qui aura la charge de le conserver, dans une démarche réflexive.

L'étudiant déposera sur l'espace Moodle *Stage* le positionnement final avant le vendredi 28 mai 2027

Ce document sera donc renseigné par l'étudiant et le tuteur terrain ***au moins 3 fois dans l'année***

- **1er temps** : l'étudiant s'**auto-positionne** au regard de ses premières analyses puis en fait part à son tuteur terrain

- **2ème temps** : en prenant appui sur le positionnement de l'étudiant, le tuteur terrain réalise le positionnement de l'étudiant sur les attendus de fin de formation ciblés.

Étudiant M2 CPE contractuel Alternant

Nom : Prénom :

Établissement d'accueil :

Adresse électronique :

Tuteur terrain CPE

Nom : Prénom :

Adresse électronique :

Tuteur stage INSPE

Nom : Prénom :

Adresse électronique :

Légende des Positionnements :

NO : Non observé

- **Niveau 0 / A construire :** ne possède pas les rudiments des attendus visés. Les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
- **Niveau 1 / A consolider :** applique le cadre qui lui est fixé mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées.
- **Niveau 2 / Autonome :** maîtrise suffisamment les bases des attendus visés pour agir de façon **autonome, anticiper et faire les choix** professionnels appropriés.
- **Niveau 3 / Dépassé :** répond aux attendus visés de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée.
- **Niveau 4 / Expertise:** démontre la capacité à mobiliser les attendus visés de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthique

Le niveau exigé en fin de Master 2 est *le Niveau 2* (Autonomie professionnelle)

Positionnement *: Initial (Novembre) **Intermédiaire (février)** **Final (Mai)**

***Cocher le positionnement réalisé**

Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

A1 Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						

Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain

A2 Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						

Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain

A3 Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						

Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain

A4 Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						

Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain

A5 Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A6 Communique de manière correcte, claire et adaptée avec ses interlocuteurs	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A7 Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec ses interlocuteurs	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A8 Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A9 Sait rendre compte de son travail	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A10 Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

Le CPE, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves

A11 Mobilise les savoirs scientifiques pour étayer son action	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A12 Maîtrise les savoirs et savoirs-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A13 Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle, instructions officielles, projet d'établissement...)	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A14 A Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A14 B Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A15 Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A16 Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement	**NO**	**A construire (Niveau 0)**	**A consolider (Niveau 1)**	**Autonome (Niveau 2)**	**Dépassé (Niveau 3)**	**Expert (Niveau 4)**
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A17 Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés.	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

A18 Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A19 Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A20 Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A21 Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A22 Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs,	NO	A construire	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)

conforter ou faire évoluer ses pratiques		(Niveau 0)				
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

A23 Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)	NO	A construire (Niveau 0)	A consolider (Niveau 1)	Autonome (Niveau 2)	Dépassé (Niveau 3)	Expert (Niveau 4)
Positionnement étudiant CPE Contractuel Alternant						
Positionnement par le CPE tuteur terrain						
Commentaires étudiant et CPE tuteur terrain						

Observations du CPE tuteur terrain
Points positifs et perspectives de progrès

Fait à

Signature du CPE d'accueil

Le

Observations de l'étudiant M2 CPE contractuel alternant
Points positifs et perspectives de progrès

Fait à

Signature de l'étudiant

Le

ANNEXE 5 – Dates à retenir

Année 2026-2027

Calendrier d'inscription à l'INSPE :

L'inscription **est à réaliser entre le 8 juillet et le 24 juillet 2026.**
(https://www.inspe-lille-hdf.fr/inscriptions).

Veuillez entreprendre les démarches **dès réception de votre avis de recrutement.**

Calendrier de dépôt des fiches finales de positionnement croisé

- **Le 21 mai 2027** pour les étudiants contractuels alternants du 2nd degré.

- **Le 28 mai 2027** pour les étudiants contractuels alternants CPE.